

Les employés de banque  
ont fait appel aux C. G. T.  
pour une grève générale

Les financiers internationaux jugent-ils que le citron était complètement pressé, doit être abandonné ? Certains d'avoir aspiré tout l'or national, tournaient-ils leurs regards vers d'autres rives, laissant dans ce pays du papier en masse et des dettes sacrées ?

Leur attitude au cours de cette longue et pénible grève des employés de banque le ferait bien croire. Ne sembleraient-ils pas juger que l'heure est venue d'abandonner la France exsangue à la révolution ?

C'était à prévoir, en se prolongeant, le conflit des banques devait s'envenimer.

Les employés de banque, disions-nous, il y a quelques jours, ne possédaient pas les munitions suffisantes pour se permettre de soutenir seuls et longtemps une lutte contre les rois de l'or. Etonnons-nous, cependant que ce mouvement corporatif ait déjà tant duré. Ce long chômage, digne mais lourd de misères, apparaîtra à beaucoup comme une preuve de la légitimité des revendications.

Tout a une fin. Les employés doivent choisir entre la reprise du travail aux anciennes conditions et la poursuite de la grève avec l'appui d'organisations puissantes et fortunées...

Reprendre le travail aux conditions de famine, après un effort si durement soutenu, n'est pas possible. Des grévistes se sont donc vus dans l'obligation d'implorer le secours des C. G. T. et, hier, l'Humanité publiait victorieusement l'information suivante :

Les grévistes de la Banque, réunis au Gymnase Jean-Jaurès, considérant qu'ils sont en droit de recevoir l'aide de toute la classe ouvrière organisée font appel aux organisations confédérées du travail pour qu'elles envisagent une grève générale de solidarité.

Les organisations confédérées, on le pense bien, n'attendaient que cela ! Leur concours, elles le donneront tout entier, n'en doutons pas ; mais, hélas ! à quel prix ? Les grévistes qui ont sacrifié l'indépendance de leur mouvement, vont le voir maintenant glisser du terrain corporatif sur le terrain politique et révolutionnaire.

Après un mois de grève, clame l'« Humanité », les employés de banque ont compris que la toute-puissance patronale ne pouvait être abattue qu'avec l'appui des organisations ouvrières. Malgré quelques divergences, la Comité central des grévistes a fait adopter à la majorité des grévistes qui ne demandaient pas mieux, un ordre du jour faisant appel aux C. G. T. pour envisager la possibilité d'une grève générale qui mettrait enfin le gouvernement dans l'obligation d'intervenir énergiquement pour trouver une fin au conflit. Nous applaudissons à ce geste, la classe révolutionnaire n'attendait que cet appel pour répondre présent.

Le gouvernement comprendra-t-il enfin qu'il ne peut, malgré toute sa dévotion au vœu d'or, continuer à prouver sa dépendance et son incapacité ?

Comprendra-t-il que l'intransigeance des hautes financiers et sa propre carence mettent les grévistes dans l'obligation de capituler ou de se révolter.

Or, ils ne peuvent pas capituler.

On nous annonce aujourd'hui qu'un accord pourrait intervenir lundi. Espérons-le, bien que nous ayons déjà en vingt promesses depuis un mois, d'une décision favorable qui n'est jamais apparue.

Que le gouvernement ne l'oublie pas : il y a quelques jours, l'organe central du parti communiste tentait de provoquer chez les ouvriers une grève générale de 24 heures pour protester contre la guerre du Maroc.

Les appels communistes sont demeurés sans écho. Des échos pourraient bien résonner maintenant.

Si la grève générale se faisait pour soutenir les employés de banque, elle se ferait, n'en doutons pas, aux cris de « Vive la paix avec les Rifains ! » et C. G. T. le cri d'une pierre deux coups. A. L.

Verrons-nous demander la solution du conflit des banques

Paris, 29 août. — M. Dufour, ministre du Travail, poursuivant, par-lui, ses conversations dans le but de trouver une solution au conflit actuel de la Banque, a reçu cet après-midi, à 15 h. 30, les représentants des grands établissements de crédit, puis le Comité national de grève. A la suite de ces pourparlers, il sembla qu'on s'achemine vers une solution du conflit. On estime d'ailleurs que la journée de lundi prochain pourra être importante à ce sujet.

Une déclaration de la fédération catholique

Paris, 28 août. — On nous communique la note suivante :

« A la suite de certaines indications parues dans le « Journal » de ce matin, la Fédération française du syndicat d'employés catholiques vient de déclarer qu'elle ne considère pas la grève générale int' corporative comme un moyen utile et efficace d'aider au succès du mouvement actuel des employés de Banque.

« Elle constate avec regret que l'intransigeance de quelques patrons constitue un obstacle au succès des tentatives de ce genre, et donne une véritable prime aux éléments extrémistes.

« La Fédération invite ses adhérents en grève à continuer fermement l'action sur le terrain corporatif où elle est engagée et où elle doit triompher à bref délai, étant donné les dispositions meilleures d'un certain nombre de patrons, la bonne volonté du gouvernement et la sympathie de l'opinion publique ».

Les efforts de M. Dufour

Paris, 29 août. — M. Dufour, ministre du Travail, a reçu successivement cet après-midi les directeurs des établissements de crédit et le comité national de grève. Le comité de grève après une longue délibération a prié le ministre de demander aux directeurs des établissements de crédit des précisions sur la proposition faite par ces derniers.

M. Dufour a promis de faire tous ses efforts pour faire connaître dans la journée de lundi prochain les réponses des directeurs.

UNE LETTRE DU COMITÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Paris, 29 août. — Le comité de grève des employés de banque a adressé au conseil municipal une lettre lui demandant de voter les crédits nécessaires à subvenir aux besoins les plus urgents des grévistes.

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. — N° 6.029

ABONNEMENTS:  
L'ANNEE : 1800 F. 1800 F. 1800 F.  
Nièvre et limitr. 55.00 50.00 16.00  
Autres départ. 60.00 52.00 17.00  
Union postale. 100.00 52.00 28.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-13

RÉDACTION, ADMINISTRATION, PUBLICITÉ: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTÉ CHÈQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

DIMANCHE

30

AOUT 1925

Au congrès de la C. G. T.  
on traite la question  
des accidents du travail  
et des retraites ouvrières

Et les frères ennemis communistes  
sont encore stigmatisés

Paris, 29 aout. — La séance du matin du congrès de la C. G. T. a été consacrée à la lecture du rapport sur les accidents du travail, les assurances sociales et la gestion de l'organe syndicaliste « Le Peuple ». Le rapport sur les accidents du travail réclame une augmentation des indemnités qui sont allouées aux victimes des accidents et aussi qu'il soit tenu compte de tous les accidents, même les plus minimes. L'ensemble de ces dispositions est adopté.

M. Rey fait ensuite un exposé du problème des assurances sociales. L'orateur n'énigme pas ses critiques aux ministres du Bloc des Gauches, qui ont accepté le contre-projet Chuveau, moins profitable aux travailleurs que la loi votée par le bloc national.

Son rapport est également adopté, ainsi que le rapport de M. Vivier sur la gestion de l'organe syndicaliste « Le Peuple ».

M. Million, directeur du « Peuple », est amené à expliquer la politique coloniale suivie par son journal. Il stigmatise l'attitude du parti communiste et déclare : « Pour réaliser la paix, il ne suffit pas que nous fassions pression sur le gouvernement français, il faut aussi que cette pression s'exerce à un camp d'Abd-el-Krim. La séance est ensuite levée.

Dans l'après-midi on s'occupe des instituteurs

Paris, 29 aout. — A l'issue de la réunion de ce matin, M. George Buisson a donné lecture d'une résolution relative à l'unité syndicale. Cette résolution proclame l'attachement du congrès fédéral à l'unité, renouvelant ses décisions antérieures sur le principe de la reconstitution de cette unité, se déclare fidèle aux principes énoncés dans la charte d'Amiens, principes que les dissidents entendent détruire, déclare par conséquent qu'il ne saurait retenir dans une mesure quelconque l'idée d'une réunion qui exige la dissolution de la confédération et l'acceptation préalable et sans réserve de l'orientation et des méthodes d'action qu'un congrès interconfédéral présenterait.

Toutefois, lorsque le meurtre fut été accompli, des voisins des deux beaux-frères entendent déclarer que Lefebvre avait à plusieurs reprises manifesté des appréhensions relatives à la conduite de son père à son égard. « Il me déteste, avait-il déclaré, il finira par me tuer, car sa rançune est tenace ». C'est tout ce qu'on put apprendre quant à la cause probable du drame. On recherche le meurtrier pendant plusieurs heures.

Vers 13 heures, la brigade des gaz se transporta au domicile de Lefebvre, qu'on supposa être barricadé chez lui. Ses voisins affirmèrent l'avoir vu rentrer dans sa chambre et ne pas l'avoir vu en ressortir. Aussi les dispositions habituelles furent elles immédiatement prises. Les cloisons de la chambre furent forées pour donner passage à la lance d'émission, une décharge de gaz fut provoquée. Après avoir attendu pendant 5 minutes, que la décharge ait produit son effet, on se décida à s'assurer de l'assassin. Deux portes furent enfouies. Deux agents munis de masques s'avancèrent jusqu'en ses plus sombres recoins, mais toutes les recherches furent vaines. Le meurtrier avait disparu.

On interrogea à nouveau toutes les personnes du voisinage, mais nul ne put fourrir de renseignements sur la direction prise par le fugitif. M. Mangaud, commissaire de police intérimaire de Saint-Mandé, ouvrit aussitôt une enquête, tandis que la brigade des recherches lançait deux de ses limiers sur la piste possible du meurtrier. M. Glay, qui monte ensuite à la tribune pour expliquer dans quelle pensée les instituteurs sont entrés dans la C. G. T.

Nous posons à la base de notre action la laïcité dans la liberté des croyances, déclare-t-il. Puis il ajoute : « Divisant la tâche de l'instituteur dans une organisation confédérale en dehors de l'instruction sociale que nous donnerons au petit paysan, nous lui montrerons le chemin du syndicat. M. Glay est applaudie et les résolutions proposées par M. Zeretti sont adoptées.

M. Barthe vient alors annoncer les résultats du vote sur l'Unité Syndicale. 3.936 voix sont prononcées pour la résolution Buisson et 365 contre.

L'instruction des communistes arrêtés au cours des dernières bagarres se poursuit l'un d'eux est condamné à un mois de prison

UN ENFANT ROULE SOUS UNE AUTO

Le jeune Bourgeois, 12 ans, demeurant rue de la Paix à Metz s'est jeté sous une auto roulant à faible allure dans la chaussée ne l'avait pas vu arriver en raison d'un tramway. L'enfant a été relevé avec de graves lésions internes. On a peu d'espérance de la sauver.

Et voici nos deux accidents de chemins de fer quotidiens

Bâle, 29 aout. — Hier soir, à 22 h. 45, à la sortie du tunnel de Bâle, le train express n° 14 venant de Strasbourg, a tamponné un train de marchandises hollandais. La machine est sortie des rails, et la tête du wagon postal a été enfouie dans la caisse. Un accident grave a signalé. Toutefois quelques voyageurs ont été contusionnés. Un wagon du train de marchandises a été démolie et cinq autres endommagés.

Lisieux, 29 aout. — La nuit dernière, à 22 h. 48, aux environs de Lisieux, au kilomètre 191, le train 4512 tamponné une machine en double attelage. Il n'y a aucun accident de personne à déplorer, mais les voies ont été obstruées.

Le grec Egytopoulos poignarde l'italien Cardouilles

Perpignan, 29 aout. — A Port-Vendre, le grec Egytopoulos et l'italien Cardouilles, militaires, se sont battus dans une violente discussion de jalouse. L'italien atteint d'un coup de poing dans la région du cœur, a été rentré au hôpital de Perpignan dans un état désespoir.

ELLE TOME DU DEUXIÈME ETAGE ET SE TUE

Versailles, 29 aout. — Mme Germaine Schwab, demeurant à Herbey, 5, rue Maurice Berthaud, en voulant étendre le linge sur des fil de plâces au-dessus de la fenêtre de sa cuisine au-dessus d'Angeleissé, et voulut se rattraper à la barre d'appui. Angeleissé céda et Mme Schwab tomba dans la tête. Grièvement blesée elle succomba peu après.

Une déclaration de la Préfecture de Police

La préfecture de police déclarait qu'il avait été opéré au cours des bagarres d'hier soir 202 arrestations, portant sur 177 français et 25 étrangers. 164 individus ont été remis en liberté. 38 ont été maintenus en état d'arrestation, parmi lesquels 23 étrangers qui ont été conduits ce matin aux services compétents pour l'examen de leurs papiers. A la suite de cette dernière opération 15 d'entre eux ont été gardés au dépôt. Ils passeront vraisemblablement dès lundi devant le tribunal de police. Leur peine accompagne ils seront reconduits à la frontière.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

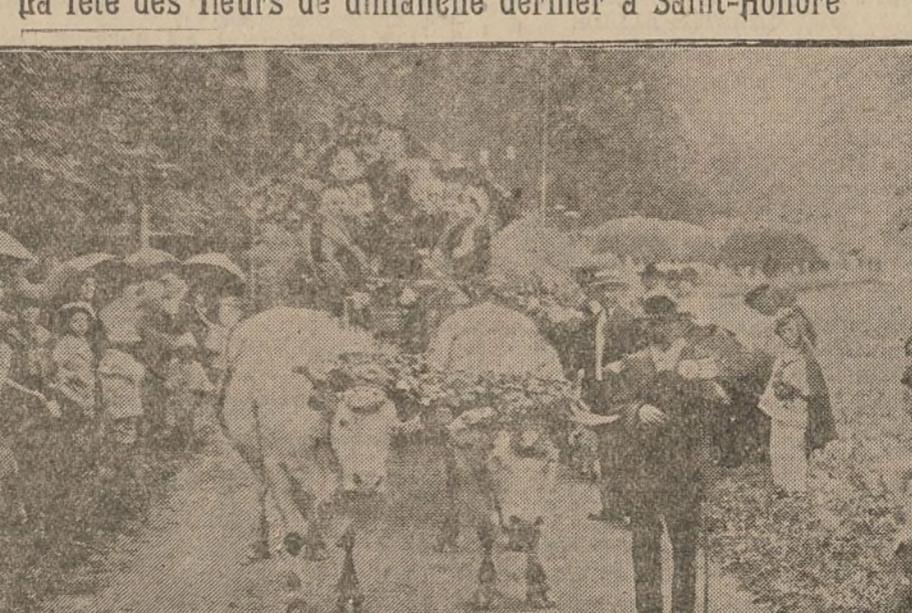
Paris, 29 aout. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 30 aout.

Région Parisienne. — Assez beau temps, vent du nord-ouest 2 à 4 mètres. Ciel brumeux et très nuageux avec rares éclaircies. Minimum de température, environ 12°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne. Minimum de température, environ 11°.

Région du Massif-Central. — Assez beau temps. Vent de nord-ouest 2 à 4 mètres. Ciel brumeux ou très nuageux avec éclaircies. Minimum de température, environ 12°.

La fête des fleurs de dimanche dernier à Saint-Honoré



Le char de la reine des reines du Morvan



Le jury

Cl. Paris-Centre

LIRE EN PAGE 2 :

Nos informations de Dernière Heure.  
L'article de notre collaborateur Gui.

EN PAGE 3 :

Le grand prix cycliste de Moulins.

La saison à Vichy.

Le retour de Lourdes des pèlerins nivernais.

La fête d'aujourd'hui à Cosne.

EN PAGE 4 :

Le conseil municipal de Sens.

EN PAGE 5 :

Les Sports.

Les marchés de la région.

Le programme du comice agricole de La Charité.

## ECHO'S

## FAIENCE, FAIENCE

MOUTARDIERS, SALIERES, POIVRIERES

## DERNIÈRE HEURE

M. Painlevé confère avec les maires des grandes villes au sujet de la grève des banques

L'aviateur Lasne couvre 1000 kilomètres à une moyenne de 249 kilomètres à l'heure

Paris, 29 août. — M. Painlevé, président du Conseil, a reçu cet après-midi une délégation des maires des principales villes de France comprenant notamment : MM. Marquet, député-maire de Bordeaux, et Plaisted, sénateur-maire de Marseille qui l'ont entretenu de la grève des banques et des répercussions qu'elle a sur la vie économique du pays et en particulier dans les grandes villes. Les délégués ont insisté auprès du président du Conseil sur la nécessité d'arriver rapidement à un accord. Ils se sont ensuite rendus au ministère du Travail, où ils ont accompagné les mêmes démarches auprès de M. Durafour.

Un Chalonnais est assassiné au Maroc

Chalon-sur-Saône, 29 août. — Un jeune Chalonnais, M. Pierre Cornu, 24 ans, installé au Maroc comme régisseur d'un grand domaine, près de Marrakech, a été assassiné par un malfaiteur marocain qui lui avait volé le billet.

La famille Cornu qui habite Sennecy-le-Grand a été prévenue télégraphiquement de ce malheur. Le crime a été accompli dans les circonstances suivantes :

Pierre Cornu ayant découvert son voleur, se disposait à l'arrêter, aidé de deux policiers indigènes, lorsque le bandit sortit brusquement de sa tente et plongea un long poignard dans la poitrine du régisseur.

Son cadavre fut ramené à Marrakech où des funérailles émouvantes eurent lieu. Un pique de soldats rendait les honneurs. Le gouverneur militaire de Marrakech prononça un discours devant le cercueil.

A Biarritz, on inaugure une statue de Jeanne d'Arc

Biarritz, 29 août. — Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc offerte à la ville de Biarritz par M. Charles Olazabal. La cérémonie a été présidée par le cardinal Touchet, évêque d'Orléans, Mgr Gieure, évêque de Bayonne, Mgr Baudrillard, de l'Académie Française. Mgr Durand, vicaire général d'Orléans.

Le matin, une messe en plein air a été célébrée dans le parc de la villa de Olazabal. Mgr Baudrillard a prononcé un panégyrique de la Sainte. A 3 heures, à la cérémonie d'inauguration de la statue, des discours ont été prononcés par M. Olazabal et le maire de Biarritz.

Le soir, au salut solennel, le cardinal Touchet a prononcé une allocution.

Le Maréchal Foch est arrivé à Amiens

Amiens, 29 août. — Le maréchal Foch qui doit inaugurer dimanche matin le monument à la gloire de la deuxième division austroallemande du mont St-Quentin près de Péronne est arrivé à 14 h. 45. Il fut reçu à la gare par M. le colonel Franck, commandant en chef et M. Chaveaux, secrétaire général de la préfecture de la Somme. Le comte, maire d'Amiens. Les honneurs furent rendus au maréchal Foch par un détachement de gendarmerie. Le maréchal visita aussitôt les champs de bataille de la Somme. Il rencontra ce soir à 17 heures, Sir James Cook, haut commissaire d'Australie qui est arrivé dans le même bateau à Amiens accompagné des généraux anglais Deddes, Montgomery, Drake, Craufurd.

Il fut reçu par les autorités avec le cérémonial d'usage et se rendit à l'hôtel de ville où des vins d'honneur lui furent servis. Le général Oliv, attaché à l'ambassade britannique à Paris, est également arrivé à Amiens pour l'inauguration du monument.

Un employé des postes condamné pour détournements

Paris, 29 août. — Un employé du bureau de poste près le Tribunal de Commerce, Jean Severac comparaissait cet après-midi devant la onzième chambre correctionnelle pour avoir détourné plusieurs lettres contenant de l'argent ou des mandats. C'est sur la plainte du préfet de police lui-même et à la suite d'une minuscule enquête que Jean Severac fut arrêté en juin 1925. En effet, M. Morin avait envoyé à sa fille une villégiature à Cannes une lettre contenant 500 francs. Mme Morin ne reçut jamais cette lettre. Jean Severac reconnaît que depuis plusieurs mois il ouvrait les lettres qu'il supposait contenir de l'argent ou des mandats, car il avait besoin de ressources complémentaires pour ses dépenses de café et autres.

Après plaidoirie de M. Pierre Weil, le tribunal a condamné Jean Severac à 8 mois de prison.

On découvre un puits de pétrole

Paris, 29 août. — Un nouveau sondage effectué au Gabian (Hérault), a donné lieu dans la journée du 25 août à la profondeur de 150 mètres à une veine jaillissante de pétrole. Le débit moyen des jours derniers est de deux tonnes par heure. On se rappelle qu'un premier sondage avait trouvé le pétrole à Gabian au mois d'octobre 1924. Ce sondage qui a produit jusqu'à ce jour 700 tonnes en continuait à donner plus d'une tonne par jour. M. Guillaume, directeur des mines, se rend à Gabian pour vérifier avec l'ingénieur en chef des mines d'Aigues et M. Viennot, chargé au point de vue géographique de la surveillance des travaux les mesures à prendre que comportent les résultats présents.

LE MINISTÈRE DE LA GUERRE DÉMENT L'IMPORTANCE DU VOL DU FUSIL MITRAILLEUR

Paris, 29 août. — On nous a déclaré ce soir au ministère de la Guerre que d'après les renseignements reçus par l'autorité militaire il est absolument inexistant qu'un modèle nouveau de fusil mitrailleur ait été volé. La caisse portant la mention « fusil mitrailleur » a bien été retrouvée vide en gare de Brives, mais en réalité elle n'avait contenu qu'une pièce destinée à la vérification des calibrages de certaines pièces d'armement. Cette pièce a été retrouvée non

Le vol semble avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

Le vol sembla avoir été le mobile du détournement. La caisse portait en effet la souscription « valeur déclarée 400 francs » et l'on suppose que le voleur a jeté la pièce lorsqu'il a constaté qu'il ne pouvait en tirer aucun profit.

## ALLIER

Aujourd'hui se dispute  
le grand prix cycliste  
de la ville de Moulins

C'est aujourd'hui que la S. V. Moulinoise fait disputer pour la première fois le grand prix cycliste de la ville de Moulins.

Cette épreuve, contre la montre, par équipe de deux coureurs, se courra sur le parcours Moulins-Nevers et retour, soit 110 kilomètres.

Voici la liste des équipes engagées :

Meunier-Lefort, Bussamey frères, Tupin-Sauzet, Aujame-Millet, Villeneuve-Jeanin, Dubois-Delhomme, Corot-Gamard, Grégoire-Moquet, Normand-Gayet, Senotier-Roger Marcelin.

Le plombage des machines aura lieu au siège social de la S. V. M. café Terminus, place de la République de 9 heures à 11 heures.

Formalités de départ et signatures de la feuille de contrôle à partir de 13 heures au café Terminus d'où sera donné le départ de la première équipe, à 14 heures.

Les premières arrivées auront lieu vers 17 h. 15.

A 19 heures, remise d'un bronze-souvenir, au coureur Normand, en souvenir de ses deux Tours de France, offert par le V. C. M. la S. V. M. et les sportifs moulinois. Cette petite cérémonie aura lieu au café Terminus et sera présidée par M. Delpale, délégué de l'U. V. F. qui en l'initiative de la souscription pour l'achat du bronze.

## MOULIN

UNE AUTOMOBILE ENTRE EN COLLISION AVEC UN TRAIN

Par suite d'un mauvais fonctionnement des freins, une automobile conduite par M. Bouffay, de Lapalisse, et dans laquelle se trouvaient M. et Mme Jacob, cultivateurs à Molles, est allée se jeter sur un train économique, au passage à niveau de la route des Chervins. Il n'y a pas eu, heureusement, d'accident de personnes. Tout se borna à des dégâts matériels.

BREVET MILITAIRE DES 100 KILOMÈTRES

La S. V. Moulinoise rappelle que les prix de cette épreuve seront payés dimanche soir, à l'issue du grand prix de la ville de Moulins.

LA MONTE DE 1926

Le préfet de l'Allier vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Tout événement destiné à faire la monte publique en 1926 doit être examiné par une commission spéciale nommée par M. le ministre de l'Agriculture.

Art. 2. — Les propriétaires qui désirent présenter leurs étoiles doivent en faire la déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture de leur arrondissement. Des formules imprimées sont à la disposition des intéressés à la préfecture et dans les sous-préfectures.

Art. 3. — Les déclarations seront reçues jusqu'au 10 octobre inclusivement. MM. les propriétaires sont tenus de faire étoiler les propriétés non servies et non inscrites dans les procès-verbaux examinés par la commission.

Art. 4. — La commission chargée d'examiner les étoiles destinées à la monte de 1926 se réunira dans les localités suivantes aux jours et heures indiqués ci-après : à Varennes-sur-Allier le mercredi 29 octobre, à 10 heures, devant la gare ; à Moulins, le vendredi 29 octobre, à 14 heures, cours de Bercy ; à Montluçon, le vendredi 30 octobre, à 10 heures, au champ de prévenir le directeur 8 heures à l'avance.

Lyre Moulinoise. — Voici le programme du concert qui sera donné par la Lyre Moulinoise mercredi 2 septembre, à 20 h. 30, au théâtre de la Préfecture :

1<sup>er</sup> Sur le Rhin, marche (E. Bourbissé) ; 2. Ouverture de la Flûte enchantée (Mozart) ; 3. Salambô, sélection de l'Opéra (Reyer) ; 4. Ballet d'Isolde, en cinq parties (Messager) ; clarinette-solo, M. Henri Bérard ; 5. La Houzarde, Valse militaire (L. Ganne).

Le temps. — Hiver temps beau, manugeux, doux.

Le thermomètre indiquait à 7 heures 14° 5 ; à midi 21° 6 ; maxima 23° 9 ; minima 14° ; baromètre 771 mm.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Malcher, 3, rue François-Péron, un jouet ; par M. Jardillier, 61, rue de Decize, un chapeau.

Accident. — M. Jean Bodaine, 48 ans, manœuvre à l'usine Lefebvre, qui rentrait à pied depuis à son domicile, 40, rue de la Fraternité, a été renversé route de Lyon par une automobile appartenant à une habitante de Varennes.

M. Bodaine a reçu diverses contusions, heureusement sans gravité.

Le pensionnat Saint-Gilles. — Partiellement à l'enseignement secondaire. Il vient d'être créé au pensionnat Saint-Gilles un cours purément commercial et professionnel.

Les principales branches de l'enseignement seront : littérature française, langues vivantes (anglais), géographie commerciale, comptabilité et tenue de livres, notions de droit civil et commercial, cours de marchandises, dessin linéaire (arpenteur, travaux d'atelier), ajustage, machine à écrire, sténographie.

Un diplôme sera délivré par l'établissement. Le programme d'examen final sera composé de notes de la banque et du commerce de la ville de Moulins.

203<sup>e</sup> section des médailles militaires. — Les soldatières sont près de vouloir bien assister à l'assemblée de section qui aura lieu dimanche, à 11 heures, à l'hôtel de ville (ancienne salle des mariages).

Questions diverses ; présence indispensable.

Interruption du courant électrique. — Pour cause de réparations urgentes, le courant sera interrompu aujourd'hui dimanche de 11 heures à 12 heures.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré aujourd'hui dimanche par les pharmacies Bouteille, rue d'Allier et Béguet, rue Régnier.

MONTLUCON

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

MONTMARAULT

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

Le temps. — Hiver temps beau, manugeux, doux.

Le thermomètre indiquait à 7 heures 14° 5 ; à midi 21° 6 ; maxima 23° 9 ; minima 14° ; baromètre 771 mm.

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

MONTMARAULT

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

Le temps. — Hiver temps beau, manugeux, doux.

Le thermomètre indiquait à 7 heures 14° 5 ; à midi 21° 6 ; maxima 23° 9 ; minima 14° ; baromètre 771 mm.

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

MONTMARAULT

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

Le temps. — Hiver temps beau, manugeux, doux.

Le thermomètre indiquait à 7 heures 14° 5 ; à midi 21° 6 ; maxima 23° 9 ; minima 14° ; baromètre 771 mm.

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

MONTMARAULT

Accidents du travail. — Gilbert Pernier, 22 ans, employé à l'usine Dunlop, a eu l'extériorité du majeur droit entièrement coupé en pratiquant des bandéolages. L'opérateur, employé à l'usine Dunlop, s'est blessé au pouce droit. Signacq, 53 ans, employé chez M. Mazerolle, industriel, s'est blessé à la main droite en mettant un moteur en marche ; François Moreau, 27 ans, employé au P.O., s'est contusionné au pied droit par suite de la chute d'un ressort qu'il transportait sur une brouette ; Jean Jollet, 37 ans, employé au P.O., s'est blessé à l'index gauche en se donnant un coup de marteau ; Antoine Aucard, 34 ans, employé chez M. Bougerol, entrepreneur, a eu le majeur droit écrasé par un rail.

Etat civil :

Naisance. — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Georges Desgranges, 30, rue des Serruriers, — Maurice Collaine, employé au P.O., à Saint-Sulpice-Laurière, et Emilia Boulot, à Saint-Sauvier.

Décès. — Alphonse Broudet, 5 mois, 8, rue de la Charité ; Maurice Dacheux, 15 mois, rue de la Mange.

Trouvailles. — Un chien a été trouvé par M. Lafontaine, 27, faubourg Saint-Pierre ; le lui réclamer.

Le temps. — Hiver temps beau, manugeux, doux.



# Les Sports

## SOCIETE SPORTIVE DE GENOUILLY

La société sportive de Genouilly, affiliée à la F. F. A. organise pour le dimanche 13 septembre à 14 heures, une fête sportive comprenant un 100 mètres plat, un course de 300 mètres, une course sur route de 7 km, 500, saut en longueur et hauteur avec élan, poids, disque, javelot.

Ces épreuves sont réservées aux licenciés 1925, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégories. Engagements 2 francs à adresser au secrétaire de la société à Genouilly, jusqu'au 4 septembre inclus.

## NEUVIÈME TOUR DE MONTEAUX-LES-MINES

Course à pied. Challenge Duplessis et Guinney

Dimanche 6 septembre, la S. C. Montcellien tentera de disputer sur le parcours habituel de 11 kilo. mètres, le neuvième tour de Monteaux. Cette épreuve dotée de superbes prix verrà aux prises les meilleurs pétroliers bourgeois qui lutteront pour l'attribution du challenge docteur Louis Duplessis, tandis que les petits clubs et les courses de deuxième et troisième catégories lutteront pour l'obtention des places d'honneur au challenge Léon Quinquer.

Les engagements sont réguis au siège social de S. C. M. grande Taverne, jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> septembre dernier délai.

## LES GRANDS PRIX DE LA LIGUE DE BOURGOGNE D'ATHLETISME

Cest aujourd'hui dimanche que la Ligue de Bourgogne d'athlétisme fera disputer au Parc des Sports de Chalon-sur-Saône, ses grands championnats locaux, ce qui notre région compte de champions en athlétisme et de coureurs en renom. Le programme de la journée comprendra les épreuves suivantes :

1<sup>re</sup> catégorie, 100, 400, 1.500, 5.000 mètres, saut en hauteur, lancement du javelot, 2<sup>re</sup> catégorie, 100, 800, 5.000 mètres, saut en hauteur, 3<sup>re</sup> catégorie, 100, 300, 3.000 mètres, saut en hauteur. Une course de relais pour chaque catégorie de 800, 400, 200 et 100 mètres.

Nous verrons aux prises les Gallet, Debaudre, Deschaux, Gassier, Robert, Gauthier, dont les noms sont connus de tous. Le Montcellien Chapuis tentera de battre le record des 5.000 mètres que détient Robert.

Les clubs suivants participeront aux multiples épreuves des grands prix :

Stade Dijonnais, Cercle Sportif Laïque Dijonnais, Union Sportive Beaujolais, Club Sportif de la Beaujolais, Sporting-Club Montcellien, Union Sportive de Mellecy, Amical-Club de Saint-Marcel, Union Sportive de Saint-Béain, etc., sans oublier notre club local, le Club Olympique Cognacais qui alignera une belle phalange d'athlètes.

Toutes les épreuves se courront l'après-midi et la réunion commencera à 14 heures 30 pour se terminer vers 17 heures 30. Au moins trois prix seront attribués à chacune des épreuves, c'est dire que les concurrents seront sérieusement récompensés.

Un orchestre symphonique, sous la direction de M. Rater, se fera entendre au cours de cette réunion qui, espérons-le, sera favorisée par le beau temps et attirera un grand nombre de sportifs qui assisteront certainement à de jolies performances.

## LE PETIT TOUR DE FRANCE DU V. C. MOULINNOIS

Le comité du V. C. M. pousse avec une activité fébrile l'organisation de cette épreuve et tout permet de croire qu'elle obtiendra cette année le même succès que les années précédentes.

En principe, toutes les grandes lignes d'organisation sont arrêtées déjà et il ne reste plus à mettre au point que quelques questions de détail qui seront définitivement tranchées à la réunion générale de la Société qui doit avoir lieu mardi 1<sup>er</sup> septembre à 8 h. 30 du soir. Réunions à laquelle tous les membres actifs (comité et courreurs), sont pris d'assister.

Le comité recevra à cette réunion les premiers engagements et les inscriptions pour le déjeuner.

Nous ferons connaître dans un prochain numéro, l'itinéraire et la localité où le déjeuner aura lieu.

Il est rappelé que la catégorie professionnelle est réservée aux coureurs du V. C. M., mais que la catégorie amateur est ouverte à tous les amis de la « petite reine » faisant partie ou non de la section.

Aussi espérons voir dans cette catégorie un peloton imposant. Comme d'habitude, le départ aura lieu au siège social, café Barthélémy et l'arrivée sera jugée au même endroit vers 6 heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser soit à M. Vincent, 18, rue d'Allier, ou à M. Desserenne, 23, même rue.

GRANDE COURSE CYCLISTE REGIONALE A ERINON-BEUVRON

A l'occasion de la 1<sup>re</sup> course locale organisée par la ville de Brinon, le dimanche 27 septembre, une grande course cycliste régionale aura lieu dans la soirée. L'itinéraire est le suivant :

Brinon, Chevannes, Neuville, Brinon, Corbigny, Tadigny, Brinon, Chevannes, Neuville, Brinon, soit environ 70 kilomètres.

La distribution des dossards se fera à 18 h. 30. Le départ sera donné à 20 heures.

Les engagements, moyennant 1 franc, seront reçus jusqu'à ce soir, vendredi inclus, chez M. Barlier, dégagant à Brinon.

1<sup>re</sup> prix 125 fr., 2<sup>re</sup> prix 80 fr., 3<sup>re</sup> prix 50 francs, 4<sup>re</sup> prix 30 francs à chaque passage à Brinon.

Le comité d'organisation décide tout responsabilité en cas d'accident.

## LES CONCERTS DE T.S.F.

Programme d'aujourd'hui dimanche 30 août : « RADIO-PARIS »

A 12 h. 45, radio-concert Lucien Paris avec le concours de Mme Jane Billot (des Tournées Jean Lorges) et de M. Brescito, fantaisiste musical. 1<sup>re</sup> catégorie, mardi, fox trot (Gershwin, May) ; 2<sup>re</sup> catégorie, valsé (Debussy) ; 3<sup>re</sup> Romance sans paroles, piano (Mendelssohn) ; 4<sup>re</sup> Menuet (Boccherini) ; 7<sup>re</sup> a) Hahn shumy (Bourgeois) ; B) Le troubulant poème (Y. Fossoul) Mme Billon ; 8<sup>re</sup> Danse norvégienne (Grieg) ; 9<sup>re</sup> Ele, solo de violoncelle (Faure) ; 10<sup>re</sup> M. Brescito, fantaisiste musical dans son numéro amusant ; 11<sup>re</sup> Dumbel, fox trot (Confred) ; 12<sup>re</sup> Manou Lesca, fantaisiste (Puccini-Tanval).

Voici le programme des primes et récompenses :

2.500 francs offerts par l'Office Agricole de la Nièvre au nom du Gouvernement de la République et du Conseil général de la Nièvre, et par dons de M. René Maringe, en souvenir de M. Charles Maringe, ancien président du Comice ; M. Bichel-Desjorges, vice-président du Comice ; M. Abel Lemoine, administrateur des établissements canadien M. Henri Pichet ; M. le docteur Lebouf, maître de La Charité, conseiller général.

Et plusieurs médailles offertes par M. le ministre de l'Agriculture au nom du Gouvernement de la République.

C'est le 13 septembre prochain que se tiendra à La Charité le Comice agricole annuel

Voici le programme des primes et récompenses :

2<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, médaille de vermeil ; 2<sup>re</sup> prix, médaille d'argent.

*Poulaillers de trait de 18 mois* : 1<sup>re</sup> catégorie. — *Propriétaires* : 1<sup>re</sup> prix, médaille de vermeil ; 2<sup>re</sup> prix, médaille d'argent.

2<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, médaille de vermeil ; 2<sup>re</sup> prix, médaille d'argent.

*Juilletins poulaillers de demi-sang* : — Prix unique : médaille d'argent.

*Poulaillers de demi-sang* : — Prix unique : médaille d'argent.

*Prix d'ensemble* : — Au plus bel ensemble d'espèce chevau-légers, composé de trois bêtes au moins.

*Unep rime de 10 francs sera remise avec chaque prix pour le déplacement.*

*Commission d'examen*. — President : M. Abel Lemoine ; assesseurs : MM. René Maringe, Léon Lugeon et Flin.

## ESPECE BOVINE

Tauraux de races nièvreise de 1 à 4 ans.

1<sup>re</sup> catégorie. — *Propriétaires* : 1<sup>re</sup> prix, médaille d'argent ; 2<sup>re</sup> prix, médaille d'argent.

2<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, un objet d'art offert par M. Maringe, 2<sup>re</sup> prix, une médaille de vermeil ; 3<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

3<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

4<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

5<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

6<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

7<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

8<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

9<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

10<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

11<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

12<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

13<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

14<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

15<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

16<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

17<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

18<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

19<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

20<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

21<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

22<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

23<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

24<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

25<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

26<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

27<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

28<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

29<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

30<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

31<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

32<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

33<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

34<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

35<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

36<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

37<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

38<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

39<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

40<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

41<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

42<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

43<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

44<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

45<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

46<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

47<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d'argent.

48<sup>re</sup> catégorie. — *Fermiers ou métayers* : 1<sup>re</sup> prix, une médaille d

